



# BOUCLANS

JANVIER 2025

INFOS

Chers concitoyens,

L'année municipale 2024 s'est achevée avec nos trois manifestations traditionnelles : le Bouclethon, le repas des aînés et les vœux du conseil municipal en tout début janvier. L'heure est maintenant à l'arrêté des comptes 2024, qui se dessinent de façon tout à fait satisfaisante, puis à l'élaboration du budget 2025, dernière année complète de ce mandat.

À cet instant, la question se pose donc du sujet que l'on pourrait traiter dans l'édito de Bouclans Infos ce mois-ci. L'actualité récente nous suggère d'évoquer quelques incivilités, hélas banales, mais qui touchent notre vie quotidienne.

Tout d'abord, dans la nuit du 5 janvier, les décorations de Noël placées au carrefour de la Grande rue et de la rue Jean Lallemand ont été saccagées, et les guirlandes lumineuses arrachées. J'en suis bien triste pour les bénévoles qui ont fabriqué ces décorations durant de longues heures, et pour les employés communaux qui ont remis en état comme ils le pouvaient ces décors. Et surtout, je ne sais pas quel plaisir on peut trouver à détruire le bien collectif. Reniement délibéré des traditions ? Débordement d'individus imbibés d'alcool ? En tous cas, ils étaient assez lucides pour agir à une heure où personne ne risquait de les reconnaître ou les arrêter. Ce n'est pas glorieux ...

Le lendemain, une trentaine de bouteilles en verre étaient posées au pied de la borne à verre, car celle-ci était pleine. C'est certain, après les fêtes le volume est plus important. N'importe qui un tant soit peu intelligent, en constatant que la borne était pleine, aurait fait quelques centaines de mètres de plus pour jeter ses bouteilles dans l'une des quatre autres bornes à verre de la commune. Eh bien non, c'est plus simple de les laisser sur place, quelqu'un se chargera bien de les ramasser ...

Revenons aussi sur un message déjà passé : les déjections des chiens lorsque leurs propriétaires les promènent à l'intérieur du village. À ceux qui se reconnaîtront, je propose un petit exercice de yoga gratuit : 1/ Pliez vos jambes ; 2/ Gardez le dos droit ; 3/ Inclinez le buste ; 4/ Ramassez la crotte de votre chien. Bonne relaxation ! Et surtout, merci pour ceux qui entretiennent le village ou l'abord de leurs maisons, et pour ceux qui ainsi ne risqueront pas de glisser, tomber et se blesser.

Pour finir cette liste à la Prévert, parlons de cette météo des derniers jours, avec de sérieuses rafales de vent. Conséquence directe, ce que nous avons l'habitude de laisser dehors autour de nos maisons s'envole. Pensez à ranger ou attacher les objets laissés dans votre jardin, et surtout, veillez à bien caler vos poubelles lorsque vous les sortez. Plusieurs poubelles jaunes n'ont pas résisté à ces bourrasques et leur contenu se retrouve alors sur la voie publique ou dans les pâturages, mettant en danger le bétail.

Ces faits divers ne concernent en réalité que quelques personnes, mais touche au bien-être de tous. Alors je terminerai sur une note positive en souhaitant à vous tous, l'immense majorité des bouclanais pour qui le mot civisme a encore un sens, que l'année 2025 reflète le bien-vivre ensemble à Bouclans.

Martial HIRTZEL

*Bonne année 2025*

## Calendrier

### Ce mois-ci

**24/01:** Nuit de la lecture à la Médiathèque municipale à partir de 18h

**25/01:** Marche nocturne des vétérans du foot - départ libre de 17h30 à 19h depuis l'Espace Culturel de Bouclans

### À venir

**07/02 :** Conseil municipal

**08/02:** Spectacle « Les vieux enfants » à Vauchamps à 19h30 suivi de l'AG de l'association des Artistes à la Campagne

**15/02 :** Soirée dansante du club de foot du Premier Plateau à Bouclans

**05/07 :** Fête intercommunale du plateau

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement des lignes à haute tension seront entrepris par la société Sapolin Frères, pour le compte de RTE (gestionnaire du réseau transport de l'électricité), sur le territoire de la commune du 2 janvier au 15 mars



**Opération Brûle sapin  
du 24 janvier 2025  
annulée**

2025.

## Infos pratiques mairie

Mardi : 9h00 - 12h00

Jeudi : 9h00 - 12h00

Vendredi : 14h00 - 17h30

Samedi : 9h00 - 12h00

Tel : 03 81 55 20 19

mairie.bouclans25@orange.fr



LE TRI  
+ FACILE

BULLETIN



# RETOUR SUR LES CONSEILS MUNICIPAUX

## Séance du 13 décembre 2024

**Membres présents :** MMES V. DUEDE-FERNANDEZ, S. DENIMAL, F. MANZONI, F. POUPENEY, V. SIMONIN, E. VERDOT et MM. V. BOUVRESSE, J. BOURRAT, M. HIRTZEL, J-M. ISABEY, A. MARTIN, G. MICHEL

**Procurations :** N. DEFRASNE À V. SIMONIN, C. FERNIOT-PAPILLON À F. POUPENEY, M. GRUET À V. DUEDE-FERNANDEZ, O. POMMEY À J. BOURRAT, C. AURIOL À M. HIRTZEL, V. BUGNET À A. MARTIN

**Excusés :** J. PERROT-MINOT

**Secrétaire de séance :** J. BOURRAT

### Participation obligatoire à la prévoyance complémentaire des agents

La prévoyance protège l'agent en cas d'accident de la vie entraînant une incapacité. Ses garanties permettent de compléter les pertes de revenus en cas de maladie ou d'invalidité.

Toutes les collectivités devront proposer et participer au financement d'une prévoyance complémentaire à leurs agents, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. La participation versée aux agents sera obligatoire sur la base d'un montant minimum de référence (7€/mois/agent).

Puis, à partir de 2026, elle deviendra également obligatoire pour la couverture santé (15€/mois/agent).

Afin d'aider les collectivités à mettre en place une convention de participation, le centre de gestion du Doubs a sélectionné un contrat cadre mutualisé auprès de l'assureur RELYENS.

La garantie de base recouvre l'incapacité et l'invalidité. L'agent peut opter pour les options capital décès, rente éducation, minoration retraite.

Le tarif de la garantie de base est de 1,31% du traitement brut indiciaire et de la Nouvelle Bonification Indiciaire.

Le Comité Social Territorial doit être saisi sur le mode et le montant de participation.

Le conseil municipal, après exposé de ces différents éléments, a approuvé leur mise en place.

### Convention d'utilisation des points d'arrêt du service Y'lico

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), la Communauté de Communes propose un service de navettes à la demande, disponible pour chaque résident du territoire dès 16 ans, à compter de janvier 2025. Celui-ci complète l'offre initiée depuis 2011 avec le service de transport à la demande solidaire Libertad.

Le service de navettes à la demande est un axe central de la politique de mobilité de la CCPHD déployée par le Schéma Local d'Orientation des Mobilités (SLOM). Le projet est lauréat du programme national « Avenir Montagne Mobilité » et bénéficie à ce titre du soutien, notamment financier, de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Deux modes de fonctionnement au plus près des besoins des concitoyens :

Y'LICO est un transport assuré en minibus avec 66 points d'arrêt et de desserte identifiés. L'utilisateur devra réserver son transport en amont via une centrale de réservation. Chaque habitant a la possibilité d'effectuer jusqu'à 4 trajets simples par semaine (soit 2 allers-retours).

- ⇒ En heures pleines : les trajets sont possibles depuis chaque commune vers les arrêts de transports en commun régionaux et Valdahon (aller le matin et retour le soir)
- ⇒ En heures creuses : il sera possible d'accéder à Valdahon et à la commune d'attraction de votre zone (bourg-centre et bourg-relais). 5 zones ont été définies autour des bourgs, elles seront desservies tous les jours, avec un fonctionnement en demi-journée.

Pour la commune de Bouclans, les arrêts communaux desservis seront les arrêts de bus du centre de Vauchamps, du centre de Ambre et celui en face de la poste de Bouclans.

### Emplacement pour Kebab

L'entreprise KEBAB ENERGY a sollicité la commune pour proposer un food-truck de kebab tous les dimanches soirs de 17h à 21h à Bouclans sur le domaine public.

Le véhicule peut être autonome en énergie et l'exploitant s'engage à emporter avec lui les éventuels déchets générés par son activité.

Sollicitées pour information, les communes de Gonsans et Naisey les Granges pratiquent les conditions suivantes :

- ◇ Gonsans : redevance d'occupation du domaine public de 100€ par an, électricité fournie
- ◇ Naisey les Granges : redevance d'occupation du domaine public de 30€ par mois de présence effective, électricité non fournie.

Sur la base de ces éléments, le conseil a validé l'exercice de l'activité de food-truck à Bouclans par l'entreprise Kebab Energy le dimanche soir de 17h à 21h, selon une implantation au niveau de la poste et au tarif d'emplacement de 30 €/mois.

Nb : depuis la tenue du conseil du 13 décembre, l'entreprise a reformulé sa demande pour le jeudi soir en lieu et place du dimanche soir et a revu son implantation désormais située devant le parc Saint Léger pour minimiser les nuisances sonores de son groupe électrogène.

### Ouverture anticipée de crédits avant vote du budget

Pour mémoire et conformément aux articles L.1612-1 et L.5217-10-9 du Code Général des Collectivités Locales, une délibération est nécessaire avant tout engagement, liquidation et mandatement de dépenses afin d'ouvrir des crédits pour régler de nouvelles dépenses d'investissement qui seraient à engager avant le vote du budget. Cette possibilité d'engagement est limitée à 1/4 des crédits ouverts en investissement au budget de l'exercice précédent exceptés les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le total des dépenses d'investissement (budget et décisions modificatives) prévues en 2024, hors remboursement de la dette, s'élevant à 436 908,41 €, l'ouverture de crédit possible s'établit donc à 109 227,10 €.

Dans le cadre de cette enveloppe, le conseil a validé les engagements suivants :

- ⇒ aménagement de la place de la mairie, fontaine et lavoir : 95 025 € (non soumis à TVA) ;
- ⇒ Remplacement du tracteur tondeuse John Deere : 10 800 € TTC (net reprise ancien équipement) ;
- ⇒ 20 tables Duralight Pro + chariot pour la salle des fêtes de Vauchamps : 2 580 € TTC ;
- ⇒ 4 panneaux indicateurs Médiathèque municipale : 300,97 € TTC

### Informations diverses

#### Opération Brûle sapins annulée

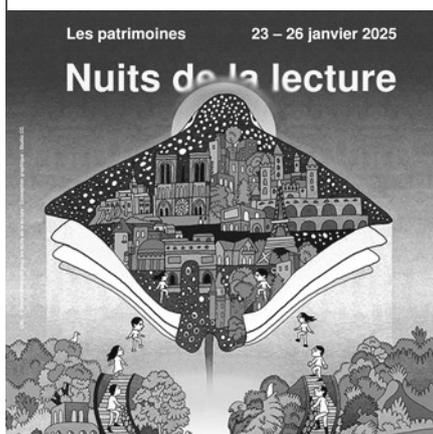
L'animation Brûle sapin, planifiée par l'association intercommunale du plateau n'aura pas lieu cette année faute d'un temps de préparation suffisant. L'association reporte donc cette manifestation à l'an prochain.

#### Vente de bois 2024

La vente de bois réalisée en décembre 2024 générera un produit pour la commune de 3 159 €.

## Médiathèque Municipale Les rendez-vous à ne pas manquer

### \* La Nuit de la Lecture, vendredi 24 janvier 2025, à partir de 18h00 à la médiathèque



Cette soirée conviviale et chaleureuse, initiée par le Centre National du Livre, mettra en lumière des animations autour du livre et de la lecture.

Voici le programme de la soirée :

- 18h30 - Apéro littéraire - "Les coups de cœur 2024" : Autour d'un verre, échangeons autour des livres qui ont marqué notre année 2024 ! Venez partagez vos avis et recommandations avec d'autres passionnés de lecture. Chaque participant est invité à venir avec son livre préféré et quelque chose à grignoter.

- 20h00 : Heure du conte en pyjama. Enfilez votre plus joli pyjama et laissez-vous emporter par des histoires fascinantes, racontées pour petits et grands dans une ambiance toute particulière. Un moment de rêve et de partage, à ne pas manquer !

### \* Micro-Folie Méli-Art du 10 février au 8 mars



Du 10 février au 8 mars, venez vivre une expérience culturelle unique avec la Micro-Folie Méli-Art, un musée numérique itinérant développé par l'établissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette en partenariat avec le Ministère de la Culture. Plongez dans un univers interactif et immersif grâce à des expositions numériques, de la réalité virtuelle et des ateliers créatifs.

Ce projet est porté par l'association Familles Rurales du Doubs dans le cadre de la Fabrique de territoire Méli'Faire. Fanny et Thomas, vos animateurs, seront présents pour vous guider et vous accompagner dans l'utilisation des casques de réalité virtuelle.

**Ne manquez pas cette occasion unique de découvrir l'art et la culture autrement !**

### Conventions chats errants

Le débat sur le problème des chats errants a été ouvert lors du conseil municipal précédent.

Les principaux points d'information sont les suivants :

1/ Selon l'article L.211-19-1 du code rural, la divagation des animaux domestiques est interdite. Le maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de la commune et doit prendre les dispositions nécessaires (article L.211.22 du code rural).

2/ Selon l'article L.211-27 du code rural, le maire peut, par arrêté, faire procéder à la capture des chats non identifiés, afin de réaliser leur stérilisation et leur identification, avant de les relâcher au même endroit. La mise en place d'une telle politique n'est toutefois qu'une simple faculté du maire, et non une obligation légale.

3/ S'ils ont été identifiés au nom de la commune, les chats obtiennent le statut de chats libres, et la commune peut voir sa responsabilité civile ou pénale engagée.

Interrogées, les communes voisines ont fait part des dispositions qu'elles ont prises et qui ont été partagées aux élus.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu le conseil municipal a :

- ⇒ Validé le principe de la signature d'une convention avec une clinique vétérinaire pour la stérilisation des chats errants, et donne mandat au maire pour le choix du prestataire et la signature de la convention.
- ⇒ Validé l'achat d'une cage de capture et d'une cage de contention à mettre à disposition des habitants.
- ⇒ Donné mandat au maire pour rechercher et signer la convention avec une association partenaire au nom de laquelle les chats seront identifiés et qui s'engage à participer financièrement à la stérilisation desdits chats errants.

Le maire devra rendre compte au conseil municipal des partenaires retenus et des conditions appliquées, ou revenir vers le conseil municipal si les conditions ci-dessus ne peuvent être remplies.

Par ailleurs le conseil municipal décide que la capture, le transport aller-retour, le nourrissage éventuel et le fait de relâcher les chats seront opérés par les habitants demandeurs.

### Informations diverses

#### Attributions de compensation définitives 2024

Le montant définitif des allocations compensatoires versées par la CCPHD, dont les modalités sont définies par le pacte fiscal et financier (convention définissant le partage de la richesse), est fixé pour l'année 2024 à **38 110 €** (en 2023, il était de 33 232€).

#### Attribution du logement du 3ème étage de l'ancienne gendarmerie

Le logement situé au dernier étage de l'ancienne gendarmerie a été attribué à Madame LABERRIGUE et ses deux enfants (loyer 557,27€ - loyer antérieur 538,44€).

#### Bouclethon

Le Bouclethon 2024 a permis d'effectuer un don à l'AFM de **3704,00€** (Collecte de 4472,50€ déduction faite de 768,50 € de dépenses).

#### Dates des prochains conseils

07/02/2025 ; 14/03/2025 ; 11/04/2025 ; 16/05/2025 ; 13/06/2025 ; 11/07/2025 ; 12/09/2025 ; 10/10/2025 ; 07/11/2025 ; 12/12/2025

## **Séance du 10 janvier 2025**

**Membres présents :** MMES V. DUEDE-FERNANDEZ, S. DENIMAL, C. FERNIOT-PAPILLON, F. MANZONI, F. POUPENEY, V. SIMONIN et MM. V. BOUVRESSE, J. BOURRAT, V. BUGNET, M. HIRTZEL, A. MARTIN, G. MICHEL

**Procurations :** N. DEFASNE À .A. MARTIN, M. GRUET À V. DUEDE-FERNANDEZ, O. POMMEY À J. BOURRAT, E. VERDOT À C. FERNIOT-PAPILLON, A. AURIOL À V. BUGNET, J-M. ISABEY À F. POUPENEY

**Excusés :** J. PERROT-MINOT

**Secrétaire de séance :** J. BOURRAT

### Approbation de la Convention Territoriale Globale 2025-2029

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat entre la CAF, la communauté de communes et les collectivités visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. Le rôle de la CTG est d'optimiser l'utilisation des ressources sur le territoire et en cela, elle constitue un levier à la définition, à la mise en œuvre et la valorisation du projet de territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions. La CTG implique la mobilisation des élus locaux et de leurs services, de la direction et du conseil d'administration de la CAF, dans la conduite et le suivi de la démarche. Elle est concrétisée par la signature d'un accord entre la CAF, la communauté de communes et les collectivités partenaires. La signature de cette convention permet notamment la présence des Francas sur la commune de Bouclans via un co-financement de la CAF.

## *Nos stars d'un jour*

### **Les 90 ans de Mme Moignard**

Le 2 décembre dernier, la commune a fêté un nouveau passage à 90 ans, celui de Mme Moignard qui sera prochainement suivi par les 100 ans de son mari.  
Quelle belle leçon de longévité !



### **La décoration de Constant Mainier**



Le 14 décembre dernier, Constant Mainier a reçu la médaille d'or de la Fédération Nationale André Maginot.  
Nous lui adressons toutes nos félicitations !

### **Le repas des aînés le 21 décembre**

Le repas annuel des aînés a permis de réunir un peu plus de 120 convives qui, comme chaque année, ont chanté, dansé et aussi dégusté le repas choisi et servi par la municipalité.

Merci au comité des fêtes pour la décoration de la salle, aux élu(es) présent(es) pour avoir effectué le service du repas et à Jean-Marie Magnin– Feysot pour l'ambiance assurée.

On se dit à l'année prochaine, même lieu, même heure et même bonne humeur ?



## *Fil rouge de l'année*

Vous avez peut-être déjà découvert, dans le bulletin municipal, notre mini-reportage sur la libération de Bouclans en 1944 et les petites anecdotes que nous vous avons déjà partagées. Toutes ces petites pépites n'ayant pu figurer dans le bulletin annuel, faute de place, nous avons pensé continuer à vous les partager en fil rouge de l'année 2025.

Cette diffusion mensuelle permet de perpétuer un devoir de mémoire, de mettre en lumière les archives de la commune et de passer de bons moments à en prendre connaissance.

Bonne lecture !

### **Délibération juillet 1944—maire Auguste Bernard**

« du 6 avril dernier (date de décès de M. L'Abbé Dupuy curé doyen) au 28 mai 1944 inclus, M. Baulier Pierre, négociant à Bouclans, a assuré, à de très nombreuses reprises, le transport de M. le Curé de Naisey à Bouclans et vice-versa pour exercer le culte et le service paroissial de Bouclans-Vauchamps en attendant la nomination-installation d'un nouveau prêtre. Le prix convenu et global, pour ces voyages en automobile camionnette à gazogène, est de 1200 francs, chiffre forfaitaire accepté par la municipalité de Bouclans qui ouvre le crédit correspondant. Le sixième, soit 200 francs, doit être remboursé par la commune de Vauchamps ainsi qu'elle l'a déjà effectué pour d'autres dépenses concernant les deux villages voisins. Le conseil municipal approuve l'autorisation de recettes établie à ce sujet par le maire de Bouclans. » -

# À l'affiche ce mois-ci !

L'association de football des vétérans de Bouclans  
Gonsans organise sa

**RANDONNÉE nocturne**

BOUCLANS GONSANS VÉTÉRANS

Parcours Expert ≈ 12 kms  
Parcours familial ≈ 6 kms

Tarifs marche avec boisson chaude  
Adulte : 8€  
Enfant de moins de 10 ans : 4€

Lampes obligatoires

Ravitaillement sur le parcours

Repas Franc comtois  
Rôsti, cancoillotte, saucisse, fromage, dessert  
Tarif Adulte : 12€  
Tarif enfant : 6€  
Réservation au 06 77 15 27 50

**25 JANVIER 2025**  
Départ libre de  
**17H30 À 19H00**

Espace culturel de  
Bouclans  
(Face Maxi marché)

BOUCLANS GONSANS VÉTÉRANS

JTPA  
Travaux publics  
Aménagement extérieur  
assainissement

AMOROSI BRUNO  
Artisan Peintre

Boulangerie Lambert  
25360 Gonsans (tel. 03 81 55 03 58)  
Ouvert du Mardi au Vendredi 09:30 - 12:30 16h - 18:30  
Samedi Dimanche 09:30 - 12:00

Restaurant du plateau  
36 grande rue 25360 Nancray  
Tel : 03 81 55 21 21

Imprimé par nos soins ne pas jeter sur la voie publique

**Les Vieux enfants**  
Cie Valkyria

**8 février 19h 30 à Vauchamps**  
**Durée 55 mm, à partir de 7 ans**  
**Au chapiteau, Buvette + petite restauration (pizza)**

Photo: Yves Petit, valkyria-gales.fr, www.valkyria.fr

**NANGRAY - BOUCLANS**

FOOTBALL CLUB PREMIER PLATEAU

**TARTIFOOT**

FOOTBALL CLUB PREMIER PLATEAU

**OSSE - GONSANS**

LE FC PREMIER PLATEAU A L'HONNEUR DE VOUS ANNONCER NOTRE

**Soirée Dansante**

**SAMEDI 15 FÉVRIER 2025**  
**SALLE DES FÊTES DE BOUCLANS**  
**SOIRÉE ANIMÉE PAR UN DJ**

**RÉSERVATION AU : 06.40.52.60.36**

## Rappel des 5 points de collecte du verre

Pour éviter le dépôt sauvage autour du point de collecte de verre situé en plein village comme illustré ci-dessous, nous rappelons qu'il existe 5 points de collecte du verre sur le village de Bouclans, à savoir :

- Collecteur en face de la boulangerie au pied de l'ancienne gendarmerie
- Collecteur derrière les bâtiments du foot, au stade du village
- Collecteur derrière la salle des fêtes en face du bâtiment communal
- Collecteur à Ambre vers le pont du Gour
- Collecteur à l'entrée de la déchetterie

Merci également de ne pas laisser sur place d'autres déchets comme des sacs plastiques ou des couvercles en fer. Ce n'est pas aux employés communaux de ramasser nos incivilités et avec les vents que nous subissons désormais, moins il y aura de détritrus par terre, moins ils ne s'envoleront pour polluer nos campagnes ou nos trottoirs.



On compte sur vous !